

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALIZAY

Séance du lundi 21 janvier 2019

L'an deux mil dix-huit, le lundi 21 janvier 2019, 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud Levitre, Maire.

PRESENTS : Arnaud Levitre, Martine Robert, Zahir Mechkour, Véronique Gautier, Yves Grenier, Céline Bachelet, Gaëtan Levitre, Françoise Bachelet, Jean Luc Tesson, Sophie Mansuy, Jean Claude Levillain, Emma Collongues.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Antoine Lopy, Patrice L'Hermitte,

ABSENT(E)S POUVOIR(S) :

ABSENT(E)S : Nadia Ezznagui.

DÉPARTEMENT
EURE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

VOTE : pour : 10
contre : 0 abstention (s) : 0

n° 0-2101-19

Date de la 14/01/2019

Objet de la délibération

**Motion pour la sauvegarde de la
gare SNCF Alizay-Pont de
l'Arche
Ma gare j'y tiens#**

SECRETAIRE : EMMA COLLONGUES

**Motion pour la sauvegarde de la gare SNCF Alizay-Pont de l'Arche
Ma gare j'y tiens#**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ayant entendu le rapport d'Arnaud LEVITRE Maire,

CONSIDERANT :

La Région Normandie envisage de supprimer les arrêts pour les voyageurs dans les Gares de Saint-Pierre-du-Vauvray et Pont-de-l'Arche/Alizay, à l'horizon 2020 c'est-à-dire dans quelques mois maintenant.

La France des petites villes et des territoires ruraux conteste la disparition des services publics et manifeste son inquiétude sur son avenir. La recherche de moyens de transport alternatif au « tout voiture » devient une exigence pour diminuer la dépendance au pétrole et respecter les engagements de notre pays et de notre territoire pour la réduction des émissions gaz à effet de serre. Dans ce contexte, il ne paraît pas opportun de précipiter ces fermetures qui vont contribuer à éloigner certains territoires de l'accès au transport ferroviaire.

L'Agglomération Seine-Eure a l'ambition d'être Territoire Neutre Carbone à l'horizon 2050.

Les résultats du Bilan Carbone pour notre territoire en 2011, résultats qui sont à la base du Plan Climat-Énergie Territorial 2014/2018, indiquent que 29 % des émissions de Gaz à effet de serre sont dus aux transports de voyageurs ; toujours en reprenant cette étude, 1029 millions de kilomètres ont été parcourus par les véhicules particuliers contre seulement 2,5 millions de kilomètres parcourus par les bus, c'est-à-dire que la circulation des véhicules légers est à l'origine de la quasi-totalité des émissions liées au transport des voyageurs.

Le projet de loi d'orientation des mobilités présenté en Conseil des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700082-20190121-N012019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Ministres ce 26 Novembre fixe 15 mesures clés dont la priorité à la remise en état de nos réseaux routiers et ferroviaires, ainsi que la mise en place de solutions alternatives à la voiture individuelle sur 100 % du territoire. Selon le président de L'agence nationale de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER), le jeu qui consiste à réduire les fréquences et à fermer des lignes et des gares pour réduire les pertes correspond à une vision malthusienne du ferroviaire. On ne peut en effet prétendre développer une politique environnementale de report modal de l'automobile vers d'autres solutions dont le transport public et par ailleurs poursuivre la fermeture au service de points d'accès à ces transports.

La gare de Pont-de-l'Arche/Alizay se trouve être la seule de notre Agglomération Seine-Eure à se trouver rive droite de la Seine et permet à de nombreux habitants de ce secteur de notre territoire d'accéder au réseau ferré national sans traverser la Seine. De plus, il y a lieu de ne pas oublier les habitants qui résident dans la vallée de l'Andelle ainsi que ceux de l'extrémité du Plateau Est de Rouen.

La suppression des arrêts dans cette gare nous éloignera des ambitions de notre territoire ainsi que de celles de la France car elle :

- contraindra les usagers soit à utiliser des transports individuels pour rejoindre leur lieu de destination ou de travail ou au mieux les dernières gares qui seront sauvées...
- et contraindra les services de l'Agglomération à compléter son réseau de transports en commun pour « rabattre » les usagers sur la gare de Oissel. Le rabattement vers la gare de Val-de-Reuil n'est pas pertinent, les usagers perdraient beaucoup de temps et n'utiliseraient pas ce service.

Le Collectif « #Magarejytiens » demande à Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure d'obtenir de la Région Normandie un moratoire suspendant la fermeture de la Gare de Pont-de-l'Arche/Alizay pour une durée de 3 ans ; ce délai permettant à notre collectif de faire connaître la gare, rechercher de nouveaux usagers, et notamment promouvoir la gare auprès des maires des communes avoisinantes. Le collectif souhaite, par ailleurs, profiter de ce moratoire pour sensibiliser les élus à la nécessité d'améliorer les services de la gare en termes de fréquences de trains, d'accessibilité en mode actifs, stationnement vélo, borne de rechargement de la carte Atoumod, achat de titres de transport.... La gare de Pont-de-l'Arche/Alizay est de plus, à l'évidence, un élément fondamental d'un projet de liaison tram-train reliant Rouen à Evreux. Il est donc, dans le cadre de cette étude, dès maintenant nécessaire de préserver cet arrêt.

Que l'on n'oublie surtout pas que le chemin de fer contrairement à la route est un outil de transport à rendement croissant, ce qui devrait en justifier l'usage dans le cadre de ce qu'il est coutume d'appeler le développement durable.

Pour terminer, voici une citation de la jeune Suédoise de 15 ans Greta Thunberg qui a pris la parole lors du très récent sommet sur le climat de la COP 24 en Pologne et s'est adressée aux chefs d'Etats et représentants internationaux : « En 2078, je célébrerai mon 75e anniversaire, et si j'ai des enfants, ils fêteront peut-être ce jour avec moi. Peut-être qu'ils me parleront

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-21270082-20190121-N012019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



de vous, qu'ils me demanderont pourquoi vous n'avez rien fait quand il était encore possible d'agir. Qui que vous soyez, où que vous soyez, nous avons besoin de vous maintenant. Nous n'avons plus d'excuses, et nous n'avons plus le temps. Nous sommes venus ici pour que vous sachiez que le changement arrive, que vous soyez d'accord ou non. Le vrai pouvoir appartient au peuple.»

Les usagers de la Gare de Pont-de-l'Arche/Alizay réunis au sein du collectif #Magarejtiens

DELIBERE :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Adopter** la motion présentée ci-dessus.
- **Appeler** à la prise de conscience des habitants, des associations, des entreprises et acteur de la vie économique et sociale de la commune à s'associer à la démarche du collectif « Ma gare j'y tiens » et à venir signer la pétition en Mairie.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-21270082-20190121-N012019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

